

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-29

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Pouvoirs :

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT CANTINE/ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 2026/2027.

L'an deux mille vingt-six, le six du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur THÉVENON Jean-Marie, Maire.

Date de convocation : 28 avril 2026.

PRÉSENTS : THÉVENON Jean-Marie, BAGUET GALLON Yoann, BIGOT Agnès, CARASSUS Didier, COLOMB Lydia, COLOMB Sophie, DI PONIO Caroline, DURAND Brice, GINON-REY Mathieu, GRISETI Martine, HORNLY Pierre-Alain, ROCHE Virginie, ROY Anita, BALAN Jean-Baptiste, PERRIN Joris.

EXCUSÉS :

POUVOIRS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROY Anita

Monsieur Yoann BAGUET GALLON, 1^{er} adjoint aux affaires scolaires, propose la modification et l'adoption du règlement de fonctionnement cantine/accueil périscolaire pour l'année 2026/2027.

Le règlement permet de présenter les conditions d'organisation du service périscolaire, il a pour objet de définir un cadre de règles permettant de garantir le bon fonctionnement pour les enfants, familles et personnel communal.

Afin de prendre en compte l'évolution des besoins et d'harmoniser les pratiques, il est nécessaire d'apporter des modifications, et des précisions notamment sur les points suivants :

- Évolution des tarifs.
- Modalités d'inscriptions et de facturation.
- Demande de prévenir le périscolaire quand l'enfant est blessé pour un accueil adapté.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les modifications apportées.
- **D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement cantine/accueil périscolaire 2026/2027, ci-annexé, qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2026.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les modifications apportées.
- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement cantine/accueil périscolaire 2026/2027, ci-annexé, qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2026.

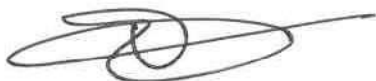
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire délibération.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 038-213803513-20260506-2026_29-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Fait à Saint Agnin Sur Bion,
Le 11 mai 2026

La secrétaire de séance,
ROY Anita



Le Maire,
THÉVENON Jean-Marie

